



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires

du financement des opérations

de maintien de la paix des Nations Unies

Présentation du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 : ressources proposées à l'issue de l'examen de la procédure d'établissement des budgets

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Pour mieux aider les États Membres dans l'examen des budgets des missions et leur prise de décisions à ce sujet, le Département de la gestion, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont entamé un examen conjoint des fonctions exécutées au Siège pour établir ces budgets annuels. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport présentant un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/66/679, par. 55), les buts poursuivis étaient les suivants : a) rationaliser les procédures en vigueur; b) maximiser le temps disponible pour l'analyse stratégique et la prise de décisions; et c) définir plus clairement les attributions et les responsabilités des différentes parties prenantes, des départements du Siège et des bureaux extérieurs participant à l'établissement des budgets. Dans sa résolution 66/264, l'Assemblée générale rejoint le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires lorsqu'il affirme, au paragraphe 7 du rapport présentant ses observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations (A/66/718), qu'il n'est toujours pas convaincu que la structure organisationnelle existante soit parfaitement adaptée pour assurer une répartition claire des attributions et des responsabilités dans la présentation des budgets des opérations de maintien de la paix, et qu'il ne pense pas que le processus d'établissement des budgets soit optimisé à l'heure actuelle. L'Assemblée s'associe aussi au Comité consultatif lorsqu'il demande que soient communiquées des informations sur les résultats de l'examen entrepris.



A. Analyse de la procédure

2. Comme indiqué plus haut et comme suite aux observations du Comité consultatif, les attributions et les responsabilités des différentes parties prenantes des bureaux extérieurs et des départements du Siège à New York ont été l'un des éléments essentiels qui ont été pris en compte pour déterminer les ressources nécessaires et élaborer les projets de budget annuel des missions. Le Contrôleur veille à une gestion avisée de toutes les ressources qui sont mises à la disposition de l'Organisation et à leur bonne utilisation (ST/SGB/2003/16). Les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions sont respectivement chargés de conseiller le Secrétaire général pour tout ce qui intéresse la planification, la mise en place, la direction, l'administration et la conduite des opérations (ST/SGB/2010/1) et de définir les grandes orientations stratégiques de la prestation de services d'appui dans les domaines des ressources humaines, des finances, des achats, de la logistique et des technologies de l'information et des communications (ST/SGB/2010/2).

3. La procédure actuelle d'établissement du budget annuel des missions est coûteuse : de nombreuses heures de travail y sont consacrées, et sa durée totale, entre l'élaboration, l'examen et la présentation des projets de budget (en moyenne sept mois) est très longue. De ce fait, la procédure revient à environ 7 milliards de dollars pour les organes directeurs. Plus particulièrement, les problèmes constatés par les utilisateurs et les parties prenantes sont les suivants :

a) L'allocation des ressources aux différentes étapes de la procédure ne semble pas idéale; lors de l'établissement, de l'examen et de la révision des projets de budget de chaque mission, et de l'élaboration du rapport sur le budget présenté à l'Assemblée générale, il y a beaucoup d'échanges entre les missions, la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions et la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, au sein du Département de la gestion, et des dépenses importantes sont engagées dans ces entités;

b) Le temps et les ressources consacrées, tout au long de la procédure, à la correction et à la révision des projets de budget sont trop importants par rapport au temps consacré à l'analyse;

c) Les attributions et les responsabilités des différentes parties prenantes ne sont pas définies suffisamment clairement;

d) La valeur ajoutée à telle ou telle étape de la chaîne doit être déterminée; les différentes parties prenantes doivent par exemple s'accorder sur le résultat/la forme/le contenu souhaités pour le cycle budgétaire;

e) La façon dont les tâches sont réparties nuit souvent à la mise en œuvre des mesures destinées à régler les problèmes connus de la procédure actuelle d'établissement du budget;

f) Au sein des missions et des organes intergouvernementaux, les parties intéressées n'ont pas l'impression que la procédure actuelle réponde à leurs besoins : il n'est pas toujours possible de l'adapter à l'évolution des besoins; les informations et les rapports à fournir à l'Assemblée générale sont souvent présentés avec retard; et l'accumulation de données n'éclaire pas le processus de décision, d'autant qu'elle n'est pas assortie de l'analyse nécessaire.

B. Réalisations que les changements qu'il est proposé d'apporter à la procédure d'établissement du budget devraient permettre d'obtenir

4. La révision de la procédure d'établissement des budgets vise à faciliter l'examen des budgets par l'Assemblée générale. Pour ce faire, elle doit améliorer la communication et l'analyse des informations, permettre une adaptation plus rapide de la procédure à l'évolution des besoins des missions, et garantir que les rapports soient présentés dans de meilleurs délais, grâce à l'utilisation efficace des moyens prévus dans le budget. L'objectif final est de :

a) Faire en sorte que la procédure soit plus efficace et plus souple, repose sur une définition commune des besoins et sur des attributions et des responsabilités bien délimitées :

i) Le Contrôleur et les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions publient des instructions conjointes pour le lancement de la procédure d'établissement du budget annuel;

ii) Les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions restent chargés de donner aux missions des directives sur l'exécution de leurs mandats et les fonctions d'appui correspondantes, notamment des orientations stratégiques sur les opérations, et sur les priorités dans l'attribution des ressources; ils restent par ailleurs chargés de l'examen et de l'approbation des prévisions de dépenses et doivent s'assurer qu'elles correspondent bien aux besoins des missions pour l'exécution de leurs mandats;

iii) Les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions restent aussi chargés de l'examen et de l'approbation des projets de budget des missions avant leur approbation finale par le Contrôleur;

iv) Le Contrôleur reste chargé de l'approbation finale des projets de budgets, et continue de faciliter les débats intergouvernementaux au sein de l'Assemblée générale ainsi que le processus de décision;

b) Améliorer la qualité d'ensemble des projets de budget et combler les lacunes en termes de compétences et de connaissances des agents chargés des questions budgétaires au sein des missions;

c) Faire participer activement les équipes du Siège à l'élaboration des projets de budget, en collaboration avec les missions, avant leur présentation pour examen et approbation finals;

d) Améliorer les outils d'élaboration des budgets et d'établissement de rapports pour faciliter les contributions, réduire les erreurs et simplifier le regroupement des budgets et l'établissement des rapports;

e) Disposer d'un logiciel budgétaire plus fiable et intégré, qui aide les missions à élaborer leur budget et les équipes du Siège à établir les rapports; mettre davantage l'accent sur l'analyse que sur la collecte de données; simplifier et améliorer les feuilles de calcul et la saisie des informations;

f) Éliminer les attributions et les pratiques de la Division du budget et des finances et de la Division du financement des opérations de maintien de la paix qui font double emploi, s'agissant de l'examen des projets de budget détaillés présentés au Siège;

g) Limiter les tâches redondantes et intermédiaires et augmenter les ressources destinées à l'analyse et à la prise de décisions;

h) Améliorer le contenu et la forme des documents budgétaires en faisant en sorte que les informations y soient plus succinctes, pertinentes et transparentes; faire en sorte que les besoins des organes législatifs et de la haute direction y soient bien pris en compte, afin de faciliter la prise de décisions;

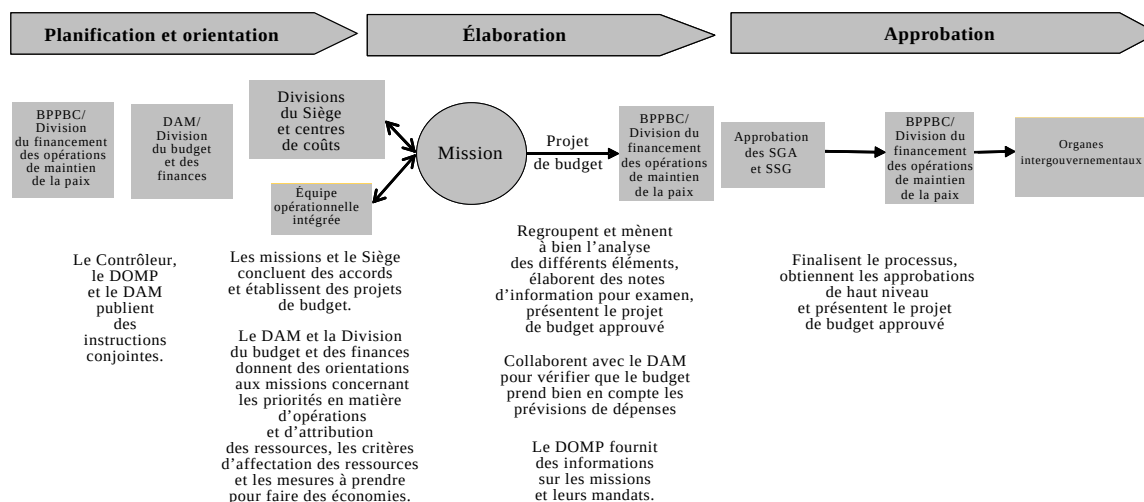
i) Garantir que les rapports soient présentés en temps voulu, dans les langues officielles, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission en rationalisant et en accélérant la procédure actuelle.

C. Procédure d'établissement du budget proposée

5. Un groupe de travail composé de hauts responsables et placé sous la direction de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et du Secrétaire général adjoint à la gestion s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner les attributions et responsabilités du Service des budgets et des rapports sur leur exécution de la Division du budget et des finances, au sein du Département de l'appui aux missions, et de la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, au sein du Département de la gestion. Il a examiné l'évolution de ces responsabilités, la procédure d'établissement du budget proprement dite et les attentes des États Membres, dans une optique de rationalisation et d'amélioration de la procédure.

6. Compte tenu des résultats de cet examen, la Division du financement des opérations de maintien de la paix assumera davantage de responsabilités tout au long du processus d'élaboration du budget. Elle établira notamment les rapports annuels de présentation du budget et les rapports sur l'exécution du budget à partir des projets de budget présentés directement au Contrôleur par les chefs des missions. La Division du budget et des finances exercerait ses fonctions d'appui stratégique et opérationnel aux missions en continuant de mettre l'accent sur la définition des grandes priorités en matière d'attribution des ressources, des économies à faire et des critères d'affectation des ressources entre les missions. Parallèlement, les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions joueraient un rôle de chef de file, conformément à la résolution 61/279 et aux résolutions ultérieures de l'Assemblée générale, et donneraient aux missions des conseils stratégiques concernant les moyens et l'appui dont elles ont besoin pour exécuter leurs mandats. Les chefs de mission resteraient chargés d'élaborer le budget de leur mission conformément à la résolution 59/296 et à toutes les résolutions ultérieures relatives au budget d'une mission en particulier ou de l'ensemble des missions (voir fig. ci-dessous).

Procédure d'élaboration du budget



Abréviations : BPPBC = Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; DAM = Département de l'appui aux missions; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; DOMP = Département des opérations de maintien de la paix.

D. Attributions et responsabilités proposées

7. Compte tenu du rôle étendu de la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion, il faudra apporter les changements suivants à la procédure d'établissement du budget de la Division :

a) Le Contrôleur et la Division participeraient, dès le début de la procédure d'établissement du budget, à la définition des orientations stratégiques et des grandes priorités de chaque mission en matière d'attribution des ressources, tâche exécutée par les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions en collaboration avec les chefs de mission;

b) Des instructions budgétaires seraient élaborées en concertation avec les Départements de l'appui aux missions et des opérations de maintien de la paix, dans l'optique d'améliorer et de rationaliser la procédure actuelle d'établissement du budget. La Division organiserait des vidéoconférences avec les missions et les bureaux des deux départements pour mieux les aider à établir les projets de budget, notamment les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les prévisions concernant les ressources humaines et financières nécessaires;

c) La Division fournirait des outils permettant d'améliorer les fonctions d'analyse et de communication des données dans l'élaboration du budget, et améliorerait les procédures, méthodes et outils d'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix;

d) Elle fournirait une solution budgétaire complète qui permette de pallier les faiblesses de la procédure, d'améliorer l'aspect fonctionnel et de réduire, si possible, la quantité d'informations que doivent apporter les missions, tout en rationalisant le nombre et le type de feuilles de calcul requis pour élaborer un projet de budget, en attendant que les modules budgétaires d'Umoja soient en ligne;

e) Elle travaillerait en coordination avec les missions et les Départements de l'appui aux missions et des opérations de maintien de la paix lors de la constitution des documents budgétaires;

f) Elle jouerait un rôle plus étendu en ce qu'elle recevrait les projets de budget directement des missions concernées, les examinerait, organiserait des examens supplémentaires et élaborerait le projet de budget destiné à l'Assemblée générale en s'assurant qu'il est conforme aux décisions prises au début du processus par les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions concernant les prévisions de ressources stratégiques nécessaires;

g) Elle examinerait le contenu et la forme des projets de budget et les renseignements complémentaires pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des organes intergouvernementaux (plus d'informations ou davantage de clarté, selon qu'il conviendra);

h) En coordination avec la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions, elle renforcerait sa communication avec les missions en envoyant des représentants sur le terrain, en organisant des ateliers pour mieux préciser les attributions et les délais de la procédure d'établissement du budget, et en fournissant des conseils et orientations techniques sur la budgétisation axée sur les résultats et les prévisions concernant les ressources humaines et financières nécessaires.

8. En ce qui concerne la Division du budget et des finances, les changements proposés sont un pas de plus dans le sens des mesures arrêtées dans la résolution 65/290, dans laquelle l'Assemblée générale souscrit à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/65/827), qui préconise que le Service des budgets et des rapports sur leur exécution soit réorganisé de manière à mettre davantage l'accent sur les activités prioritaires qui s'inscrivent dans ses domaines d'action principaux : encadrement et coordination des politiques, constitution des ressources stratégiques et développement des capacités. À cet égard, la Division accorderait une attention plus particulière à la partie initiale du processus d'élaboration du budget annuel, en s'employant à :

a) Continuer de coordonner l'intégration des activités des Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions au début du processus d'établissement du budget, avec la participation du Contrôleur, en vue d'élaborer et d'approuver, pour chaque mission, des orientations stratégiques sur les opérations et les grandes priorités en matière d'attribution des ressources, notamment l'acquisition d'actifs importants;

b) Coordonner, notamment par la préparation de documents, l'organisation de réunions (vidéoconférences) entre les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions, les chefs de mission et le Contrôleur, qui sont l'occasion pour eux de débattre et de convenir des priorités

stratégiques des missions pour l'exercice à venir, et de prévoir les ressources nécessaires à leur mise en œuvre;

c) Définir des critères d'affectation des ressources qui tiennent compte des impératifs budgétaires et des besoins différents des missions;

d) Veiller à la mise en œuvre des mesures adoptées pour faire des économies et à leur efficacité, notamment l'appui à fournir au Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources.

9. Par ailleurs, la Division du budget et des finances aiderait les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne l'examen et l'approbation des projets de budget. Elle coordonnerait l'action des départements concernés et les représenterait lors de la présentation aux organes directeurs des prévisions de dépenses des missions.

10. Si l'accent est mis sur les activités du début du cycle budgétaire, notamment sur les orientations stratégiques à donner concernant les grandes priorités et les critères à appliquer en matière d'affectation des ressources, l'efficacité et l'adaptabilité des nouvelles procédures d'établissement du budget devraient s'améliorer. Parallèlement, la Division du budget et des finances continuerait de coordonner la planification et l'élaboration des prévisions de dépenses des nouvelles missions et des missions en transition, et d'appuyer directement ces activités.

II. Tableau d'effectifs proposé

Département ou unité administrative	Postes approuvés 2012/13	Transferts, réaffectations, reclassements, suppressions et non-reconductions	Transformatio n d'emplois de temporaire en postes	Total proposé 2013/14	Variation
Postes					
Département de l'appui aux missions/Division du budget et des finances/Service des budgets et des rapports sur leur exécution	46	(12)	–	34	(12)
Département de la gestion/Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité/Division du financement des opérations de maintien de la paix	33	11	1	45	12
Total partiel	79	(1)	1	79	–
Emplois de temporaire					
Département de l'appui aux missions/Division du budget et des finances/Service des budgets et des rapports sur leur exécution	–	–	–	–	–

<i>Département ou unité administrative</i>	<i>Postes approuvés 2012/13</i>	<i>Transferts, réaffectations, reclassements, suppressions et non-reconductions</i>	<i>Transformation d'emplois de temporaire en postes</i>	<i>Total proposé 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Département de la gestion/Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité/Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	–	(1)	1	(1)
Total partiel	2	–	(1)	1	(1)
Total	81	(1)	–	80	(1)

11. Les conclusions de l'examen ont abouti au lancement d'un exercice interne de réaffectation des responsabilités et de redéploiement des ressources (dans la limite des ressources disponibles du Secrétariat) visant à améliorer la procédure d'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix au Siège. L'exercice sera l'occasion de renforcer les capacités de la Division du financement des opérations de maintien de la paix, afin qu'elles correspondent au rôle plus important qui lui sera confié dans le cadre de la procédure rationalisée d'élaboration des budgets. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions étudieront les effets de cette transition afin d'en déceler les éventuelles insuffisances.

12. Au vu des conclusions de l'examen des procédures appliquées au Siège pour l'élaboration des budgets des opérations de maintien de la paix, il était initialement prévu de supprimer 3 postes [1 P-4, 1 P-2 et 1 G(AC)] à la Division du budget et des finances et de ne pas reconduire un des deux emplois de temporaire approuvés pour l'exercice en cours pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix – celui du fonctionnaire des finances et du budget (P-3).

13. Suite à un examen plus approfondi, il a été convenu de la nécessité de créer, au sein de la Division du budget et des finances, 12 postes supplémentaires financés au moyen du compte d'appui afin d'assurer la transition vers la procédure rationalisée d'élaboration des budgets. Dans le même sens, il est proposé que deux des postes [1 P-4 et 1 G(AC)] que l'on envisageait auparavant de supprimer au sein de cette division soient transférés à la Division du financement des opérations de maintien de la paix. Il est également proposé que neuf postes [3 P-4, 3 P-3 et 3 G(AC)] de la Division du budget et des finances soient réaffectés/transférés à la Division du financement des opérations de maintien de la paix en vue de renforcer ses capacités. La suppression proposée du poste de P-2 dans la Division du budget et des finances aurait lieu comme prévu, afin de faire des économies dans le cadre de la rationalisation du processus budgétaire. En sus des 11 postes [4 P-4, 3 P-3 et 4 G(AC)] réaffectés/transférés à la Division du financement des opérations de maintien de la paix en vue d'en renforcer les capacités, il est proposé que l'un des deux emplois de temporaire (P-3) approuvés pour l'exercice en cours, qui ne devait pas être reconduit, soit transformé en poste. Ceci porterait à 12 le nombre de postes supplémentaires financés au moyen du compte d'appui et affectés à la Division du financement des opérations de maintien de la paix [4 P-4, 4 P-3 et 4 G(AC)] afin de permettre à cette dernière d'assumer son surcroît de responsabilités.

14. En plus de l'appui qu'il fournit sur les questions budgétaires, et dans le cadre de la réorganisation approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/290, le Service des budgets et des rapports sur leur exécution s'efforce de développer les capacités des missions en matière de finances et d'analyse stratégique des ressources. Il fournit également aux missions des conseils sur les questions financières et réglementaires. La Division du budget et des finances continue de soutenir les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police en se chargeant d'élaborer les mémorandums d'accord, de veiller à ce que les pays soient remboursés au titre du matériel appartenant aux contingents, de faciliter le travail et la diffusion des recommandations du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents et d'examiner les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité d'un fonctionnaire en tenue. Le Service des budgets et des rapports sur leur exécution fournit lui aussi un appui direct aux missions nouvelles ou en transition et aide à leur planification.

15. Même si l'intention est de commencer à appliquer les recommandations émises à la suite de l'examen dès la préparation des budgets des opérations de maintien de la paix pour 2014/15, il faudra vraisemblablement plus d'un cycle budgétaire pour mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations. Le transfert de personnel de la Division du budget et des finances facilitera le transfert des compétences et des connaissances nécessaires à la transition souhaitée.

III. Changements à apporter au processus budgétaire actuel : analyse des ressources nécessaires

A. Division du budget et des finances

16. La Division du budget et des finances tire son mandat de la résolution 61/279 de l'Assemblée générale. Ses fonctions sont énoncées dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Département de l'appui aux missions (ST/SGB/2010/2). Le Service des budgets et des rapports sur leur exécution de la Division a, plus récemment, été réorganisé conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée et aux observations faites par le Comité consultatif dans le document A/65/827.

17. Au cours de l'exercice 2013/14, la Division du budget et des finances concentrera ses efforts sur un certain nombre d'activités qui s'inscrivent dans ses quatre domaines d'action principaux : encadrement et coordination des politiques, constitution des ressources stratégiques, développement des capacités et appui aux États Membres. L'exercice budgétaire verra apparaître de nouveaux défis à relever, parmi lesquels l'appui direct à fournir aux missions et l'amélioration des procédures en place dans ces missions afin de faciliter le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et à Umoja. Il faudra aussi organiser la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui se tiendra au début de l'année 2014.

18. Pour veiller à ce que les ressources allouées à chaque opération hors siège soient à la fois rentables et adaptées aux besoins, la Division devra aussi s'efforcer de faire en sorte que les principales priorités fixées en matière d'attribution des ressources soient supervisées par les Secréétaires généraux adjoints à l'appui aux missions, aux opérations de maintien de la paix et aux affaires politiques; de

coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des critères d'affectation des ressources et des mesures adoptées pour faire des économies; et de fournir un appui dans l'obtention de financements et la mise en œuvre de mécanismes financiers pour les nouvelles missions ou les missions élargies.

19. Par ailleurs, la planification des ressources nécessaires et l'appui direct aux nouvelles missions devraient prendre une importance croissante dans les travaux de la Division en 2013/14. Cette dernière s'occupera aussi des dernières formalités administratives et des derniers rapports attendus des missions dont les opérations sur le terrain sont désormais terminées, y compris la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), dont le mandat a récemment pris fin.

20. À la lumière des résultats de l'examen des procédures d'élaboration des budgets, il est proposé que la Division du budget et des finances prenne une part croissante à la gestion stratégique des ressources des missions, à la fourniture d'orientations stratégiques concernant l'évaluation de leurs besoins (notamment par l'intermédiaire du Groupe de l'utilisation rationnelle des ressources) et au suivi de leurs dépenses. Le renforcement de ses responsabilités en matière de contrôle et de gestion stratégiques des ressources est en parfaite adéquation avec l'évolution du rôle joué par le Département de l'appui aux missions au Siège dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions.

1. Ressources humaines

Catégorie	Postes approuvés 2012/13	Transferts, réaffectations, reclassements, suppressions et non-reconductions	Transformation d'emplois de temporaire en postes	Total proposé 2013/14	Variation
Postes					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–
Sous-secrétaire général	–	–	–	–	–
D-2	1	–	–	1	–
D-1	1	–	–	1	–
P-5	3	–	–	3	–
P-4	15	(4)	–	11	(4)
P-3	21	(3)	–	18	(3)
P-2/P-1	2	(1)	–	1	(1)
Total partiel	43	(8)	–	35	(8)
Agent des services généraux et catégories apparentées					
1 ^{re} classe	4	–	–	4	–
Autres classes	27	(4)	–	23	(4)
Total partiel	31	(4)	–	27	(4)
Total	74	(12)	–	62	(12)

2. Justification des postes prévus

21. Au vu des résultats de l'examen des procédures en vigueur au Siège concernant l'établissement des budgets des missions de maintien de la paix, il est proposé de redéfinir les attributions et de réaffecter/transférer 11 postes [4 P-4, 3 P-3 et 4 G(AC)] de la Division du budget et des finances afin de renforcer les capacités de la Division du financement des opérations de maintien de la paix. Il est en outre proposé de supprimer un poste (P-2), dans le cadre de la procédure rationalisée d'élaboration des budgets.

22. Le reste des effectifs est essentiel à la Division, qui en a besoin pour fournir la gamme de services d'appui nécessaires aux missions hors siège, aux directions des Départements et aux États Membres. Conformément aux conclusions de l'examen du processus budgétaire, la Division du budget et des finances continuera de coordonner l'intégration des activités du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix afin de fournir à chaque mission, au début du processus budgétaire annuel, des orientations stratégiques concernant les priorités opérationnelles et financières, et de faciliter l'examen final et la validation des projets de budget par la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

23. En parallèle, la Division du budget et des finances continuera de coordonner l'élaboration des mémorandums d'accord pour l'ensemble des contingents qui viennent d'être affectés à des missions nouvelles ou existantes, la mise en recouvrement et la certification de toutes les sommes dues au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents, ainsi que l'examen des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité d'un fonctionnaire en tenue. La Division s'implique également dans le développement des compétences, des procédures et des systèmes au sein des services budgétaires et financiers de chaque mission, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'Umoja et des normes IPSAS, et au sein des centres de services et d'autres services d'assistance. La Division apporte aussi ses compétences dans le processus de recrutement du personnel financier des missions.

24. Enfin, en tant que principal appui à la planification et à l'élaboration des prévisions de dépenses des missions nouvelles et en transition, la Division doit conserver sa capacité à réaffecter les ressources en fonction des besoins.

3. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes					
II. Autres objets de dépense	75,2	—	—	—	—
Consultants	287,7	111,2	664,3	553,1	497,4
Voyages	—	—	1 302,8	1 302,8	—
Fournitures, services et matériel divers	362,9	111,2	1 967,1	1 855,9	1 669,0
Total partiel II	10 808,6	10 338,9	11 452,6	1 113,7	10,8
Total					

B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et Division du financement des opérations de maintien de la paix

25. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité tire son mandat de la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale. Ses fonctions sont énoncées dans la circulaire ST/SGB/2003/16 du Secrétaire général.

26. La Division du financement des opérations de maintien de la paix est chargée de fournir des orientations concernant les politiques, les procédures et la méthodologie à suivre pour estimer les ressources nécessaires au fonctionnement des opérations de maintien de la paix en activité, de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; de préparer les rapports annuels sur la présentation et l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique et du compte d'appui, les rapports finaux sur l'exécution du budget et sur la liquidation des actifs des missions dont le mandat est terminé, ainsi que des rapports ponctuels sur divers aspects administratifs et budgétaires; et de fournir des services fonctionnels au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission. La Division est également chargée de contrôler les flux de trésorerie des comptes spéciaux de chaque opération de maintien de la paix, d'autoriser le paiement des sommes dues aux gouvernements au titre du matériel appartenant aux contingents, de déterminer la moyenne mensuelle de l'effectif des contingents pour calculer les montants à rembourser et de défrayer les gouvernements des dépenses engagées au titre de la fourniture de contingents et d'unités de police constituées.

27. À la lumière des conclusions de l'examen, il est proposé que la Division du financement des opérations de maintien de la paix se voie attribuer davantage de responsabilités à tous les stades du processus d'élaboration des budgets et se charge d'établir des prévisions budgétaires à partir des projets de budget que les chefs de mission présentent directement au Contrôleur financier. La Division serait, à ce titre, chargée de soumettre les documents budgétaires validés ainsi que de s'assurer que les orientations stratégiques émises par les Secrétaires généraux adjoints à l'appui aux missions et aux opérations de maintien de la paix et par le Contrôleur financier ont été suivies par les missions lors de l'élaboration de leurs projets de budget. La Division du financement des opérations de maintien de la paix participerait au processus coordonné par la Division du budget et des finances au nom des deux Secrétaires généraux adjoints afin de définir, en début de cycle budgétaire et pour chaque mission, les priorités stratégiques de l'exécution du mandat et les principales dépenses. Elle renforcerait par ailleurs sa communication avec les missions en leur rendant visite et en organisant des ateliers afin de présenter au personnel les modalités des nouvelles procédures d'élaboration des budgets et d'examiner les projets de budget présentés au Contrôleur.

28. Les chefs de mission et les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix, aux affaires politiques et à l'appui aux missions resteraient chargés de définir les orientations stratégiques concernant les opérations et la mobilisation des ressources. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix serait toujours chargé de gérer et de fournir les orientations politiques et stratégiques à suivre pour toutes les opérations dont la responsabilité incombe à son Département. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions

serait toujours chargée de la direction stratégique des composantes appui dans les domaines des ressources humaines, des finances, des achats, de la logistique et des technologies de l'information et des communications. Cela inclut des activités de supervision destinées à garantir une gestion et une intendance responsables des ressources financières. Les chefs de mission seraient toujours chargés d'élaborer les projets de budget de leur mission.

1. Ressources humaines

Catégorie	Postes approuvés 2012/13	Transferts, réaffectations, reclassements suppressions et non-reconductions	Transformation d'emplois de temporaire en postes	Total proposé 2013/14	Variation
Postes					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—
D-2	1	—	—	1	—
D-1	1	—	—	1	—
P-5	4	—	—	4	—
P-4	10	4	—	14	4
P-3	8	3	1	12	4
P-2/P-1	—	—	—	—	—
Total partiel	24	7	1	32	8
Agent des services généraux et catégories apparentées					
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—
Autres classes	9	4	—	13	4
Total partiel	9	4	—	13	4
Total	33	11	1	45	12
Emplois de temporaire					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
P-3	2	—	(1)	1	(1)
Total, postes et emplois de temporaire	35	—	—	46	11

2. Justification des postes prévus

29. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix comprend 33 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 8 P-3 et 9 G(AC)] et deux emplois de temporaire (P-3) financés au moyen du compte

d'appui. Environ 50 % des journées de travail sont consacrés à l'élaboration des rapports de présentation et sur l'exécution des budgets.

30. Pour l'exercice 2013/14, l'effectif approuvé pour la Division se consacrera à l'élaboration des rapports de présentation et sur l'exécution des budgets de 13 missions en cours [dont le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)], de 4 missions à diverses étapes de leur clôture [la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), (la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) et la MINUT), de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui, et de rapports concernant des questions transversales; assurera le suivi des questions budgétaires et financières et fournira des conseils quotidiens aux missions et aux clients du Siège dans ces domaines.

31. Le Secrétaire général recommande que la Division du financement des opérations de maintien de la paix assure de bout en bout le contrôle du processus budgétaire, de sorte à veiller à sa transparence et au respect du principe de responsabilité dans le cadre de l'élaboration du budget. La Division n'est pas dotée des effectifs suffisants pour faire face à la charge de travail supplémentaire, c'est-à-dire recevoir les projets de budget directement des missions et assurer la coordination avec le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix et les missions au moment de l'élaboration des documents budgétaires.

32. Pour mener à bien son programme de travail étoffé, la Division aurait besoin de 11 postes supplémentaires financés au moyen du compte d'appui [4 P-4, 3 P-3 et 4 G(AC)], et de transformer un des deux emplois de temporaire approuvés en poste (P-3). Les fonctions qui seraient couvertes par ces postes supplémentaires sont décrites au paragraphe 7 du présent rapport. Ce renforcement des capacités permettrait d'améliorer la qualité des rapports présentés aux organes délibérants.

33. Actuellement, trois sections, dont chacune est dirigée par un chef de section (P-5) rendant compte au Directeur ou au Directeur adjoint, sont responsables de 17 missions [13 missions en cours (dont l'UNSOA) et 4 missions à diverses étapes de leur clôture (MINURCAT, MINUS, MISNUS et MINUT)] et de fonds d'affectation spéciale. Chacune de ces trois sections comprend quatre ou cinq fonctionnaires des finances et du budget (P-3 ou P-4) et deux assistants (finances et budget) [G(AC)], qui sont responsables de cinq à sept missions en cours ou liquidées et de fonds d'affectation spéciale. Ces sections doivent respecter des délais très serrés généralement fixés en fonction des calendriers des organes délibérants. Pour faciliter le bon déroulement de l'examen et de l'analyse des rapports budgétaires et assurer le niveau d'appui et de contrôle nécessaire pour satisfaire aux critères de qualité et de rapidité, il est proposé que les sections soient renforcées par l'adjonction de cinq fonctionnaires des finances et du budget (3 P-4 et 2 P-3) et de trois assistants (finances et budget) [G(AC)].

34. Les fonctionnaires des finances et du budget (3 P-4 et 2 P-3) seraient chargés d'examiner et d'analyser les données pour l'élaboration finale des projets de budget, y compris les cadres de budgétisation axée sur les résultats, la dotation en effectifs et les dépenses prévues, ainsi que d'aider les responsables du Siège et des missions à définir les ressources nécessaires dans les projets de budget. Ils assureraient la coordination avec les missions, le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix au moment de l'élaboration des

documents budgétaires, s'occuperaient d'autres examens de documents budgétaires et élaboreraient les projets de budgets pour l'Assemblée générale, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux décisions concernant les besoins en ressources stratégiques prises au début du processus budgétaire par les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions, et à ce que la teneur des rapports et les renseignements complémentaires répondent aux besoins des organes intergouvernementaux. Ils fourniraient aux sections les précieuses ressources dont elles ont besoin pour établir rapidement la version finale des projets de budget, lesquels doivent être achevés chaque année à la mi-décembre. Ils fourniraient également un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts qui examinent les budgets et aideraient à obtenir l'approbation des organes délibérants.

35. Les assistants (finances et budget) [3 G(AC)] épauleraient les fonctionnaires des finances et du budget des trois sections en élaborant les documents présentés à l'appui des versions définitives des prévisions de dépenses et des rapports sur l'exécution du budget. Ils entreprendraient des recherches et aideraient ces fonctionnaires dans l'exécution des tâches budgétaires.

36. Grâce au renforcement des effectifs de ces sections, les chefs de section seraient en mesure de se concentrer sur l'analyse stratégique des budgets des missions et non plus sur leur aspect opérationnel. Ce renforcement des capacités devrait contribuer à améliorer la procédure d'établissement des budgets des missions, à savoir l'élaboration et l'exécution des budgets et l'établissement de rapports; à alléger le fardeau des tâches administratives sans valeur ajoutée; et à augmenter le temps disponible pour l'analyse et la prise de décisions.

37. Une quatrième section, dirigée par un chef de section (P-5) et comprenant quatre fonctionnaires des finances et du budget (P-3 et P-4) et deux assistants (finances et budget) [G(AC)], est chargée de l'établissement des rapports sur les budgets du compte d'appui et de la Base de soutien logistique et des questions transversales, notamment les rapports d'ensemble et les rapports sur les missions terminées, les modèles d'instructions budgétaires, les rapports de présentation et sur l'exécution du budget, les taux applicables au calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international, le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et le mécanisme de contrôle des fonds. Au sein de la section, il est proposé de créer une équipe qui se consacrerait aux orientations générales, à la stratégie de coordination et au renforcement des capacités, et qui comprendrait trois postes de fonctionnaire des finances et du budget (1 P-4 et 2 P-3), dont l'emploi de temporaire qu'il est proposé de transformer en poste P-3, et un poste d'assistant (finances et budget) [G(AC)].

38. La Division propose que ces nouveaux postes [1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] contribuent à combler les lacunes qui ont été recensées en permettant d'exécuter les tâches suivantes : a) privilégier les orientations stratégiques ou générales plutôt que de suivre une logique purement administrative; b) améliorer la qualité générale des projets de budgets en procédant à un examen des projets de rapport du Secrétaire général pour en assurer la cohérence et la qualité; c) mieux faire correspondre les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les crédits demandés; d) fournir et tenir à jour une base de données commune en vue de l'établissement des budgets et prévoir la mise à disposition d'outils d'analyse au Siège; e) promouvoir la participation de la Division à des projets mis en œuvre à l'échelle de l'Organisation, tels qu'Umoja et les normes IPSAS; f) combler les lacunes en matière de

compétences et de connaissances des agents chargés des questions budgétaires grâce à l'élaboration et à la mise à jour d'instructions permanentes et de matériel pédagogique à l'intention du personnel de la Division et des clients au Siège et sur le terrain, et communiquer avec les missions; g) améliorer les outils d'établissement du budget et de communication de données pour faciliter les contributions, réduire les erreurs et simplifier le regroupement des budgets et l'établissement des rapports; et h) améliorer le contenu et la structure des rapports de présentation et sur l'exécution des budgets pour les rendre plus utiles aux membres des comités intergouvernementaux.

39. Ces fonctionnaires seraient chargés d'appuyer le travail de la Division en fournissant des conseils, des orientations et une formation sur les politiques, pratiques et procédures en vigueur dans le domaine du budget et des finances, notamment sur Umoja et les normes IPSAS. Ils seraient chargés de superviser l'élaboration, la coordination et la mise en place de services d'appui sur le terrain, notamment de politiques et de normes, afin d'améliorer la qualité, la rapidité et la cohérence des activités d'établissement et d'exécution du budget, de suivi de l'utilisation des ressources et d'établissement des rapports. Ils seraient chargés de superviser et de diriger l'élaboration de documents directifs communs, notamment les politiques, les procédures et les recommandations des organes délibérants, qui contiennent les instructions sur l'élaboration des projets de budget et des rapports sur l'exécution du budget que la Division donne aux missions, conjointement avec le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix. En outre, ils assureraient la liaison et la coordination avec les missions et les autres sections pour l'élaboration des réponses à toutes les questions concernant des points législatifs et la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale, et aideraient à répondre au Comité des commissaires aux comptes et au Bureau des services de contrôle interne. Par ailleurs, ils seraient chargés de fournir au personnel de la Division et des bureaux extérieurs des conseils, des orientations et une formation sur les politiques et procédures budgétaires concernées par le volet des budgets des missions relatif à la budgétisation axée sur les résultats. Ils effectueraient également des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques et procédures budgétaires et financières, recommanderaient des changements et mettraient à jour les directives de façon à ce que la gestion financière des missions soit conforme aux politiques et procédures de l'ONU.

40. Compte tenu des conclusions de l'examen de la procédure d'établissement des budgets des missions de maintien de la paix en vigueur au Siège et de l'augmentation prévue de la charge de travail, il est proposé qu'un des deux emplois de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) soit transformé en poste. Son titulaire serait chargé de mettre au point et d'actualiser les instructions permanentes, les documents directifs et les supports de formation relatifs à l'élaboration et à l'exécution des budgets, à l'intention du personnel des missions et du Siège (comme indiqué dans les paragraphes précédents). Il serait, au sein de la Division, la personne chargée de contribuer à la mise au point des modules de formation. Il fournirait aussi un appui au Directeur et au Directeur adjoint sur les questions relatives à la participation de la Division à des projets comme Umoja ou les normes IPSAS, qui concernent l'ensemble de l'Organisation, et aiderait à arrêter un plan de formation complet pour le personnel de la Division.

41. Étant donné les taux de rotation élevés du personnel, il est particulièrement important de soutenir les fonctionnaires du Siège et des missions en élaborant des procédures et des supports de formation et en organisant des ateliers à l'intention du personnel des opérations hors Siège. Le dernier atelier en date portant sur les questions budgétaires organisé à l'intention des chefs ou directeurs de l'appui à la mission et des chefs du budget s'est tenu en 2006; aussi serait-il temps que la Division renforce sa communication avec les opérations hors Siège et l'appui qu'elle leur fournit. Ces activités seront menées en coopération avec la Division du budget et des finances.

42. La Division n'ayant pas actuellement dans son personnel d'agents chargés exclusivement d'examiner et d'actualiser les instructions permanentes et autres documents directifs en vigueur et les supports de formation, ni d'en élaborer de nouveaux, ces tâches ne reçoivent pas l'attention soutenue qu'elles exigent. À l'heure actuelle, c'est le personnel en place qui s'acquitte de ces tâches, dans la mesure du possible, en sus de ses responsabilités principales et seulement lorsque celles-ci le lui permettent. Le titulaire jouerait donc un rôle moteur dans le renforcement des capacités, afin de mieux préparer la Division à l'adoption des normes IPSAS et d'Umoja, et établirait et mettrait en œuvre des programmes de formation destinés aux fonctionnaires du budget et aux assistants. La Division a aussi constaté qu'elle devait renforcer sa communication avec les missions, au moyen de visites et d'ateliers organisés sur place, que le titulaire du nouveau poste proposé serait chargé de coordonner et d'appuyer. En ce qui concerne l'élaboration d'instructions permanentes et de supports pédagogiques, des insuffisances ont été relevées à plusieurs reprises dans des audits.

3. Justification des emplois de temporaire prévus

43. Il est prévu de reconduire un emploi de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) pour apporter un appui à la MINURCAT et à la MINUT. Le titulaire du poste serait chargé des tâches suivantes : a) élaboration du rapport sur la liquidation des actifs, aide à la gestion financière et clôture du fonds d'affectation spéciale relatif à la MINURCAT; et b) élaboration du rapport sur l'exécution du budget de la MINUT pour la période de liquidation. La clôture des autres missions de maintien de la paix dont le mandat s'est achevé ces dernières années s'est étalée en moyenne sur trois exercices budgétaires, une fois lancé le processus de liquidation, une série de rapports (1 rapport sur l'exécution du budget relatif à la période de liquidation, 1 rapport sur la liquidation définitive des actifs et 1 rapport final sur l'exécution du budget) étant ensuite élaborés et présentés à l'Assemblée générale. On peut donc s'attendre à ce que la charge de travail à fournir s'agissant de la MINURCAT et de la MINUT se maintienne pendant trois exercices après les exercices 2010/11 et 2012/13, jusqu'à ce que le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission ait été présenté à l'Assemblée et que celle-ci ait déclaré la Mission clôturée au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

4. Ressources financières : Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	13 725,8	14 315,1	17 211,9	2 896,8	20,2
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	2 144,5	1 113,0	1 374,9	261,9	23,5
Consultants	597,1	3 351,9	3 364,0	12,1	0,4
Voyages	174,0	444,5	739,0	294,5	66,3
Informatique	830,9	1 097,9	879,9	(218,0)	(19,9)
Fournitures, services et matériel divers	207,8	272,0	256,6	(15,4)	(5,7)
Total partiel II	3 954,3	6 279,3	6 614,4	335,1	5,3
Total	17 680,1	20 594,4	23 826,3	3 231,9	15,7

^a Inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

44. En outre, des ajustements permettront de couvrir les dépenses gérées de façon centralisée par le Service administratif pour le compte du Département de la gestion : matériel informatique, location de bâtiments au coût standard, travaux de transformation et d'amélioration des locaux et mobilier (dans la pratique, cela devrait être un simple transfert de ressources et non une augmentation).

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

45. L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes :

a) Approuver des ressources supplémentaires pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, soit 15 050 200 dollars;

b) Approuver les ressources demandées au titre du compte d'appui pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 309 296 500 dollars;

c) Affecter le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, soit 6 000 dollars, aux ressources demandées au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

d) Affecter aux ressources demandées au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 le montant total des autres recettes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, soit 3 134 900 dollars, comprenant les intérêts créditeurs (883 400 dollars), les recettes diverses ou accessoires (111 300 dollars), l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (2 141 300 dollars) et les ajustements sur exercices antérieurs (1 100 dollars);

e) Affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 un montant de 1 245 800 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2012;

f) Répartir le solde de 304 909 800 dollars entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Annexe

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	201 269,6	192 114,3	220 119,2	28 004,9	14,6
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire ^a	22 077,9	18 390,3	12 526,6	(5 863,7)	(31,9)
Consultants	3 583,5	5 699,6	5 779,3	79,7	1,4
Voyages	11 632,1	9 746,7	11 194,6	1 447,9	14,9
Installations et infrastructures	21 875,4	20 412,1	22 347,1	1 935,0	9,5
Communications	2 505,2	2 444,6	3 086,9	642,3	26,3
Informatique	21 210,7	16 729,0	17 493,0	764,0	4,6
Fournitures, services et matériel divers	13 446,8	15 118,8	16 749,8	1 631,0	10,8
Total partiel II	96 331,6	88 541,1	89 177,3	636,2	0,7
Total partiel (I et II)	297 601,2	280 655,4	309 296,5	28 641,1	10,2
Progiciel de gestion intégré	47 185,2	37 337,6	18 668,8	(18 668,8)	(50,0)
Total brut	344 786,4	317 993,0	327 965,3	9 972,3	3,1
Recettes provenant des contributions du personnel	27 789,3	28 836,4	25 099,3	(3 737,1)	(13,0)
Total net	316 997,1	289 156,6	302 866,0	13 709,4	4,7

^a Inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Ressources humaines

Catégorie	2012/13			2013/14			Variation		
	Postes	Emplois de temporaire ^a	Total	Postes	Emplois de temporaire	Total	Postes	Emplois de temporaire	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	8	—	8	9	—	9	1	—	1
D-1	23	3	26	27	1	28	4	(2)	2
P-5	116	5	121	119	2	121	3	(3)	—
P-4	405	31	436	411	12	423	6	(19)	(13)
P-3	290	55	345	308	33	341	18	(22)	(4)

Catégorie	2012/13			2013/14			Variation		
	Postes	Emplois de temporaire ^a	Total	Postes	Emplois de temporaire	Total	Postes	Emplois de temporaire	Total
P-2/P-1	29	4	33	28	4	32	(1)	–	(1)
Total partiel	871	98	969	902	52	954	31	(46)	(15)
Agents des services généraux et des catégories apparentées									
Première classe	30	2	32	31	1	32	1	(1)	–
Autres classes	336	33	369	336	22	358	–	(11)	(11)
Personnel recruté sur le plan national	24	2	26	29	–	29	5	(2)	3
Service mobile	29	–	29	27	–	27	(2)	–	(2)
Services de sécurité	3	–	3	3	–	3	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	1	–	1	–	–	–	(1)	–	(1)
Total partiel	423	37	460	426	23	449	3	(14)	(11)
Total	1 294	135	1 429	1 328	75	1 403	34	(60)	(26)

^a Y compris un emploi de temporaire approuvé en 2012/13 pour le Bureau de l'aide juridique au personnel en application de la résolution 67/241 de l'Assemblée générale.

Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix (2008-2013)

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14 (montant proposé)
Montant des crédits (millions de dollars É.-U.)						
BSLB	45,8	58,0	68,2	68,5	68,6	68,9
Compte d'appui	282,4	294,0 ^a	306,8 ^a	297,6 ^a	280,7 ^a	309,3 ^a
Total partiel	328,2	352,0	375,0	366,1	349,3	378,2
Missions de maintien de la paix et UNSOA	6 974,0	7 479,2	7 391,6	7 422,0	6 937,5	6 815,2
Total	7 302,2	7 831,2	7 766,6	7 788,1	7 286,8	7 193,4
Montant alloué au compte d'appui et à la BSLB en pourcentage du budget total des missions de maintien de la paix et de l'UNSOA						
	4,7	4,7	5,1	4,9	5,0	5,5
Nombre de missions						
Missions de maintien de la paix et UNSOA ^b	17	16	16	16	14	15

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14 (montant proposé)
Effectifs						
Effectifs militaires et de police autorisés par le Conseil de sécurité	117 020	113 613	111 537	112 554	110 098	99 373
Effectif civil dans les missions	28 665	26 927	26 391	24 291	23 694	21 167
Postes financés au moyen du compte d'appui	1 220	1 245	1 311	1 295	1 294	1 328

Abréviations : BSLB : Base de soutien logistique des Nations Unies; UNSOA : Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

^a Compte non tenu des montants à prévoir pour le progiciel de gestion intégré.

^b Dont le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, qui sont financés par le budget-programme biennal.

Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant approuvé 2012/13	280 655,4
Réduction nette de 29 postes et emplois de temporaire ^a	(4 545,9)
Montant alloué au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	690,8
Réduction des taux de vacance de postes	20 572,8
Augmentation des dépenses communes de personnel	2 090,8
Actualisation des coûts salariaux standard	3 501,3
Coût de l'assurance maladie après la cessation de service	402,8
Réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents	1 817,3
Révision du tarif de location de bâtiments	1 693,6
Révision des tarifs des communications	826,4
Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises et Centre de situation	571,4
Formation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix	318,0
Autres augmentations nettes	701,8
Montant proposé 2013/14	309 296,5

^a Compte non tenu des postes proposés initialement pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.